

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201218-16 : Demandes de subvention : réponse à donner

Madame le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention reçues pour l'exercice 2020.

Association	Objet	Montant demandé	Montant accordé
Association sportive et socio-culturelle d'Ornon	Fonctionnement 2020	1 500,00 €	1 500,00 €
	Semaine 34	500,00 €	500,00 €
Foyer d'animation et de ski de fond du Col-d'Ornon	Trail Oisans-Matheysine 2020	500,00 €	500,00 €
Mairie Le Teil (Ardèche)	Solidarité séisme	-	100,00 €
Amicale sapeurs-pompiers Le Bourg-d'Oisans	Fonctionnement 2020	-	100,00 €
Oisans solidaire	Fonctionnement 2020	-	150,00 €
APE collège Six Vallées	Organisation Café-théâtre	250,00 €	250,00 €
Ski nordique Oisans	Fonctionnement 2020	200,00 €	200,00 €
Communes Alpes-Maritimes	Solidarité intempéries	-	1 000,00 €
<i>Sous-total subventions déjà accordées</i>			4 300,00 €
Tichodrome	Fonctionnement 2020	15,60 €	15,60 €
TOTAL			4 315,60 €

Madame le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention reçues pour l'exercice 2021.

Association	Objet	Montant demandé	Montant accordé
<i>Sous-total subventions déjà accordées</i>			0,00 €
Oisans solidaire	Fonctionnement 2021	150,00 €	150,00 €
Ski Nordique Oisans	Fonctionnement 2021	200,00 €	200,00 €
Les Poilus de l'Oisans	Fonctionnement 2021	-	100,00 €
Locomotive	Fonctionnement 2021	-	0,00 €
La Ligue contre le cancer	Fonctionnement 2021	-	0,00 €
AFSEP	Fonctionnement 2021	-	0,00 €
TOTAL			450,00 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide de retenir les montants de subventions présentés ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE